



L'éclairage public

La crise énergétique de 2022 a lancé de nouveaux défis aux élus locaux. La municipalité a fait le choix, comme de nombreuses communes, d'optimiser les horaires d'éclairage des axes de la ville :

- L'éclairage reste constant sur Grande Rue et les rues de la Gare, du Houx, de la Liberté et Jean Jaurès.
- Pour toutes les autres rues, l'éclairage est coupé entre 23h et 6h.

Depuis fin 2023, 100% de l'éclairage public communal est en LED.

Cette mesure a également des avantages environnementaux. L'extinction de l'éclairage public réduit considérablement la pollution lumineuse, phénomène qui perturbe les écosystèmes nocturnes, affectant ainsi la faune et la flore.

Enfin, l'extinction nocturne de l'éclairage public a des avantages pour la santé des citoyens. Des études ont montré que la lumière artificielle la nuit peut perturber le sommeil, et affecter la santé humaine. En réduisant la quantité de lumière artificielle pendant la nuit, les communes peuvent contribuer à améliorer la qualité du sommeil de leurs habitants.



Infos pratiques

L'éclairage public de la commune est géré par les services techniques.